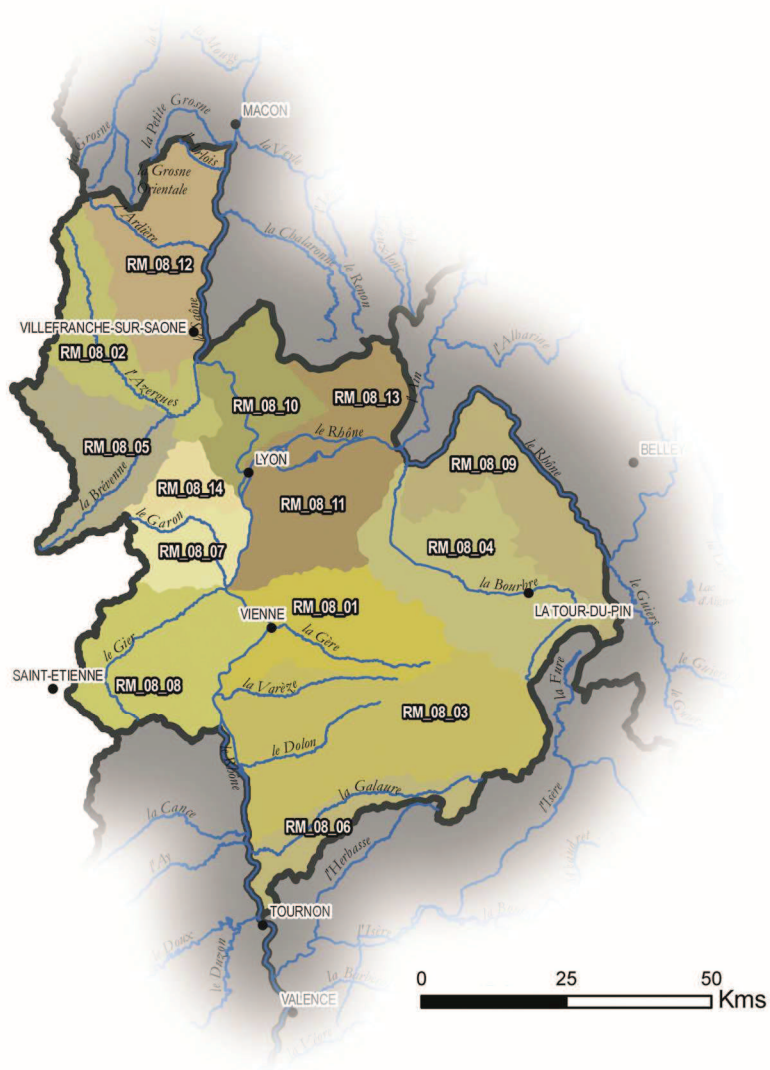


# SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PAROURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

## - COMMISSION TERRITORIALE RHONE MOYEN -



Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Secrétariat Technique

14 décembre 2012





## ◆ LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

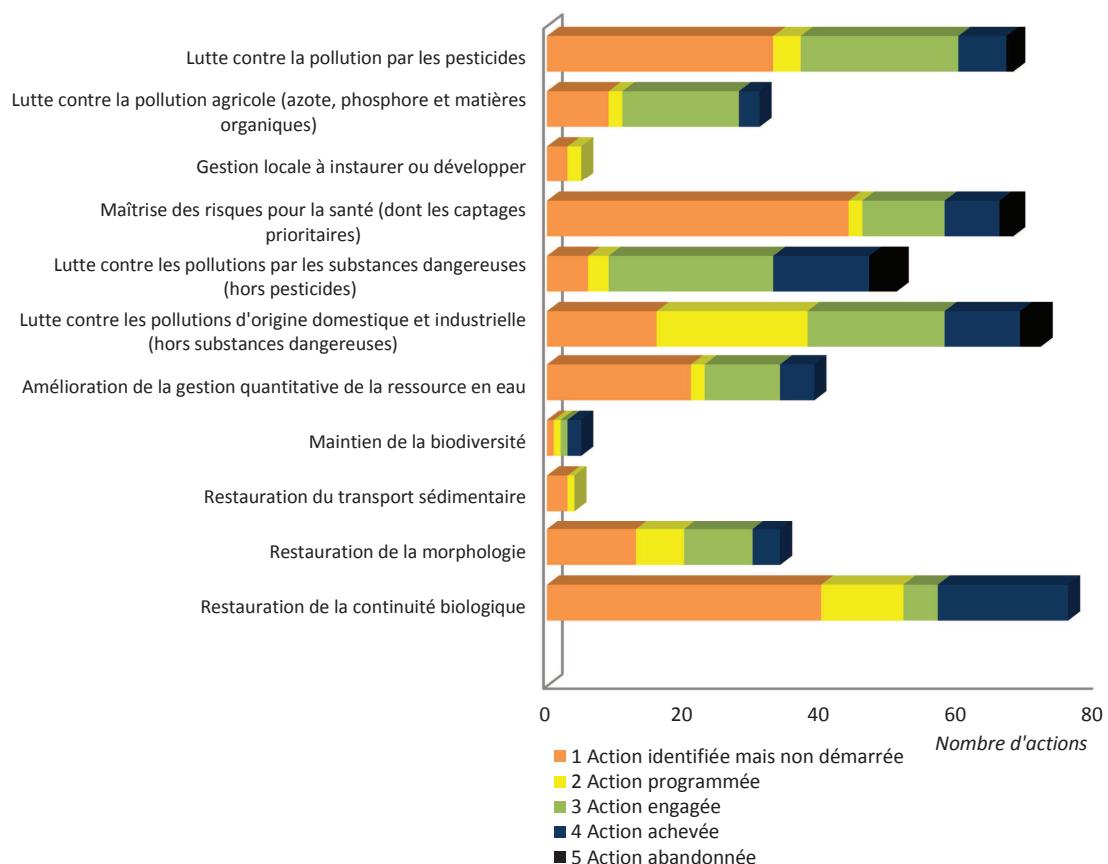
- la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques (continuité piscicole, transport sédimentaire, morphologie du lit mineur, connexion entre les milieux aquatiques, restauration de l'espace de liberté des cours d'eau) ;
- l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- la lutte contre les pollutions agricoles en poursuivant les actions engagées mais aussi en utilisant des moyens ambitieux de substitution des cultures ;
- la lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle, parfois en complétant par des traitements plus efficaces que ceux déjà imposés par la directive eaux résiduaires urbaines.

## ◆ L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

La gestion de l'eau du territoire Rhône moyen s'articule autour de nombreuses structures locales porteuses de contrats de rivières (Brévenne-Turdine, Azergues, Yzeron, Garon, Gier, Bourbre...) et de SAGE (Bourbre, Nappe de l'Est Lyonnais et Bièvre Liers Valloire en cours d'élaboration). Cependant, même si plusieurs bassins versants sont encore « orphelins » de procédures de gestion concertée comme le Nord-Isère ou l'ensemble des affluents du Rhône au sud-ouest de la Dombes, des démarches visant à mobiliser les acteurs sont en cours. D'un bassin versant à l'autre, la mise en œuvre du programme de mesures connaît des différences notamment en fonction de la complexité des problèmes, des moyens humains des structures de gestion et de l'état d'avancement des contrats et SAGE. Dans les secteurs « orphelins », l'émergence des actions est plus difficile contrairement à des territoires couverts par des procédures de gestion concertée.

D'un point de vue global, l'implication des acteurs est ciblée sur la plupart des problèmes identifiés dont les projets répondant au Grenelle de l'environnement (franchissabilité des seuils, restauration des captages prioritaires).

### *Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)*

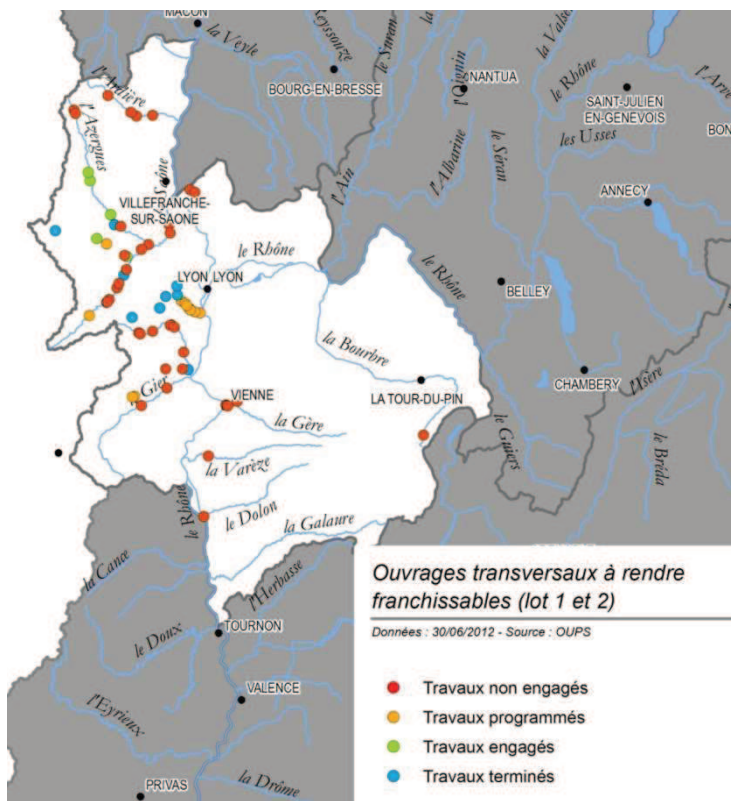


Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012



## ◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

### Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques



Les travaux sont déjà engagés ou achevés pour 23 % des 65 ouvrages prioritaires. Par ailleurs, des travaux sont prêts à être engagés sur 12 ouvrages, et 19 ouvrages supplémentaires ont déjà fait l'objet d'étude. Ainsi, l'état d'avancement des actions liées à la restauration de la continuité écologique est encourageant et illustre bien que sur de nombreux secteurs, des points de blocage ont pu être levés permettant ainsi la réalisation des travaux. A titre d'illustration, la franchissabilité de 5 seuils a été restaurée dans le bassin versant de l'Yzeron.

Nombre d'ouvrages dont les travaux sont engagés ou achevés



Les actions visant à favoriser la restauration de la morphologie progressent un peu plus lentement que celles sur la continuité écologique, et encore plus difficilement pour les actions liées à la restauration du transport sédimentaire. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment, une conception technique complexe des opérations de restauration, une mobilisation des acteurs moins soutenue que pour la restauration de la continuité écologique et des contraintes financières. Cependant, il est à souligner que 53% des études prévues initialement dans le but de restaurer la dégradation morphologique des cours d'eau sont déjà engagées ou achevées. Par ailleurs, des initiatives locales sont engagées, comme par exemple le déplacement du Nizerand à Gleizé dans le Beaujolais afin de lui redonner un espace de liberté.

### Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

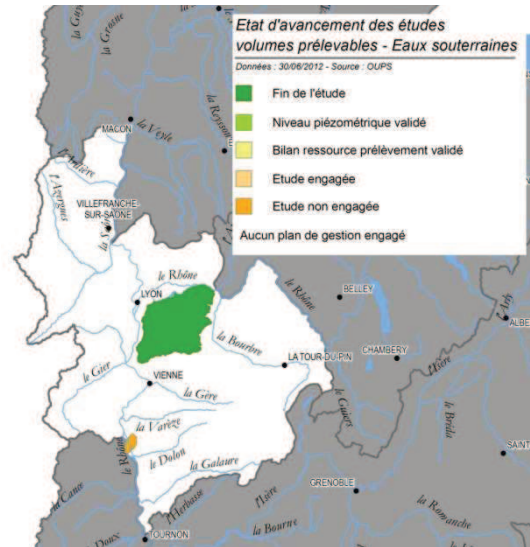
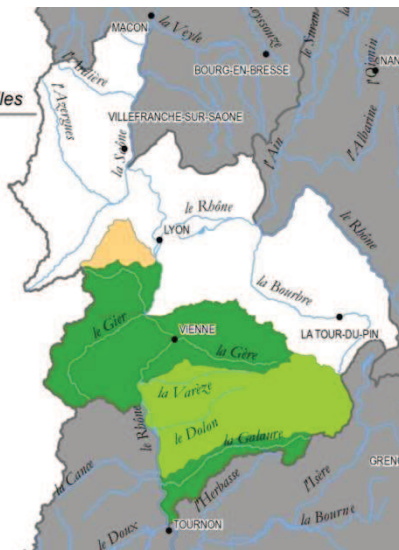
Les cartes, ci-après, présentent l'avancement des études volumes prélevables (E.V.P.) pour les eaux superficielles et les eaux souterraines selon cinq étapes. Pour les eaux superficielles, toutes les E.V.P. sont lancées sur les 6 bassins-versants en déséquilibre quantitatif. Quatre études sont déjà terminées pour les secteurs de la Galaure, du Gier, de la Gère, du Garon de même que les compléments d'étude pour les zones humides de l'Est Lyonnais. Une fois ces études achevées, les plans de gestion concertés de la ressource devront définir les actions contractuelles et réglementaires à mettre en place. Pour les eaux souterraines, les alluvions de l'Est Lyonnais, en déséquilibre quantitatif, ont déjà fait l'objet d'une étude.



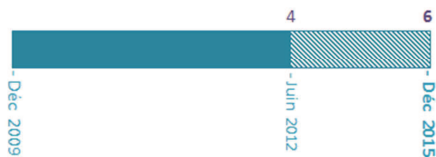
**Etat d'avancement des études volumes prélevables - Eaux superficielles**

Données : 30/06/2012 - Source : AERM&C

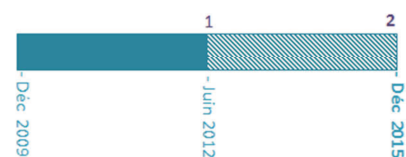
- Fin de l'étude
- Débit objectif validé
- Bilan ressource prélèvement validé
- Etude engagée
- Etude non engagée
- Aucun plan de gestion engagé



**Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux superficielles -**



**Nombre d'études volumes prélevables terminées - Eaux souterraines -**



**Lutte contre les pollutions par les pesticides**

44% des actions de lutte contre les pollutions par les pesticides sont déjà engagées ou achevées principalement par le biais des plans de désherbage communaux, des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles et quelques conversions à l'agriculture biologique. La restauration des captages dégradés contribue aussi de manière forte et indirecte à la lutte contre les pollutions par les pesticides.

**Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine domestique et industrielle (hors substances dangereuses)**

La plupart des actions est engagée et permet de rattraper ainsi progressivement les retards de mise en conformité. Des actions importantes sont en cours ou achevées : déplacement des rejets de plusieurs communes de la vallée de la Sévenne, création de plusieurs stations d'épuration dans le secteur de la Brévenne, extension de la capacité et mise en place de traitements plus poussés en azote et phosphore pour les stations d'épuration urbaine de Bourgoin-Jallieu, la Tour du Pin et bientôt Villefontaine. Toutefois, des efforts sont encore à entreprendre afin de poursuivre la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2 000 équivalents habitants (EH) et de résoudre les problèmes de pollutions liées à des stations de moins de 2 000 EH mais impactant fortement les milieux.

**Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses**

Les efforts se sont surtout concentrés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollution, par le biais de la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) vis à vis des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et les stations d'épuration. Une fois les résultats de la campagne d'analyse arrêtés, une étude technico-économique doit être réalisée dans les 18 mois avant de lancer des travaux de réduction des rejets. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années. Parallèlement, des actions doivent aussi être entreprises afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses

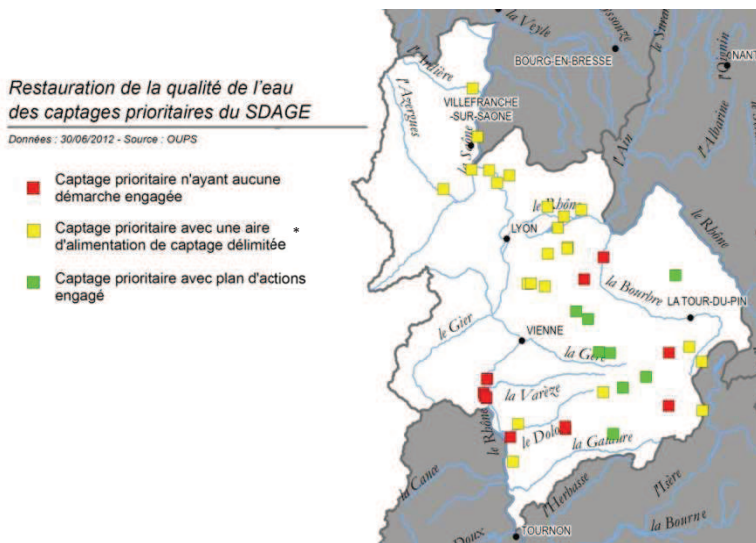
présentes dans les eaux pluviales (Yzeron, Garon, Gier) ou dans les effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux (travail important déjà conduit dans le bassin versant de la Bourbre).

**Maîtrise des risques pour la santé**

■ Ressources stratégiques

Pour 3 des 13 masses d'eau souterraines pour lesquelles des ressources majeures à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future doivent être identifiées, la réalisation d'études a permis d'aboutir à la délimitation de ces ressources. 2 masses d'eau font actuellement l'objet d'études. Plusieurs autres études seront engagées en 2013.

■ Captages prioritaires

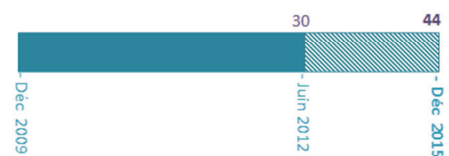


\* Ce sont les captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée ou en cours de délimitation.

La délimitation des aires d'alimentation et des zones à préserver, qui constitue la première étape de la restauration des captages dégradés est déjà largement engagée (30 des 44 captages prioritaires ont déjà une aire d'alimentation délimitée).

Cependant, la mise en œuvre du plan d'action qui doit donner suite à cette première étape, peine à démarrer même si localement des actions ont été engagées, comme, par exemple, la mise en place d'une procédure foncière sur une collectivité de la Haute-Bourbre.

Nombre de captages prioritaires avec une aire d'alimentation délimitée



Nombre de captages prioritaires avec un plan d'actions engagé



